



Membres de la CDSAGM :

- Aumônerie communautaire pour les ex-détenus
- Atlantic People's Housing Ltd.
- Foyers de la Jeunesse de Moncton inc.
- L'Armée du Salut
- Maison Nazareth House
- Mobile One Community Services Inc.
- New Life Mission Inc.
- SCHL
- SIDA Moncton Inc.
- Société John Howard du Grand Moncton Inc.
- YMCA
- YWCA

MISSION

Le Comité directeur des Sans-abri du Grand Moncton (CDSAGM) est un comité mixte représentant les organismes du Grand Moncton qui travaillent auprès des sans-abri et des personnes susceptibles de le devenir.

Établi en 2000, le CDSAGM offre du leadership et coordonne la communication entre les intervenants et les fournisseurs de services afin d'assurer la mise en oeuvre du plan communautaire de lutte contre l'itinérance du Grand Moncton. Il travaille également à sensibiliser la population aux questions touchant l'itinérance, la pauvreté et le logement.

www.monctonhomelessness.org

Lancement d'un projet sur les sans-abri et la santé mentale

Le Grand Moncton sera l'une des cinq villes canadiennes participant à un projet de recherche de cinq ans sur les sans-abri et la santé mentale. Plus tôt cette année, le gouvernement fédéral a donné 110 millions de dollars à la Commission de la santé mentale du Canada pour trouver des moyens d'aider le nombre croissant de sans-abri ayant une maladie mentale. La recherche aura également lieu à Vancouver, Winnipeg, Toronto et Montréal. On a embauché l'ancienne députée fédérale de Moncton-Dieppe-Riverview, Claudette Bradshaw,



De d. à g. Claudette Bradshaw, Paula Goering et Sam Tsemberis

comme directrice pour la partie du projet touchant Moncton. Paula Goering, chef de l'équipe de recherche de la Commission, et Sam Tsemberis, fondateur du projet Pathways to Housing à New York, étaient à Moncton au début septembre pour le lancement du projet qui s'inspirera de Pathways to Housing (www.pathwaystohousing.org/) et de Streets to Homes (www.toronto.ca/housing/about-streets-homes.htm), un programme approuvé par le conseil municipal de Toronto en partenariat avec les fournisseurs de services communautaires. Le projet de New York et le programme torontois sont axés sur le logement d'abord, plutôt que sur le traitement des problèmes de santé mentale et de dépendance avant d'avoir accès à un logement. Dans le Grand Moncton, l'équipe de chercheurs du projet travaillera en étroite collaboration avec les organismes œuvrant auprès des sans-abri chroniques afin de choisir des participants potentiels pour le projet.

Les logements avec services de soutien composent des quartiers fantastiques.

Voilà la conclusion de cette nouvelle étude importante menée relativement à deux immeubles torontois offrant des services de soutien à des personnes ayant une déficience mentale, plusieurs d'entre elles étant auparavant sans abri, et relativement aux communautés avoisinantes. Comme la Ville de Toronto et les gouvernements ontarien et canadien travaillent à élaborer des stratégies de logement abordable, cette recherche démontre le rôle important joué par le logement avec services de soutien. Lisez le rapport complet (en anglais seulement). *We Are Neighbours: The Impact of Supportive Housing on Community, Social, Economic and Attitude Changes.* www.wellesleyinstitute.com/

Vendredi 21 novembre, de 7 h 30 à 9 h

Le Comité directeur des sans-abri du Grand Moncton tiendra un Petit déjeuner communautaire ayant le thème Pleins feux sur les sans-abri dans le cadre de la Journée nationale de l'habitation du 22 novembre. Cet événement aura lieu dans le Pavillon des festivals du Marché Moncton. Détails à suivre.

Mieux dans un refuge?

Un refuge est mieux qu'un logement pour bien des Torontoises

Une nouvelle recherche menée par Emily Paradis, Sylvia Novac, Monica Sarty et J. David Hulchanski du Centre for Urban and Community Studies / Cities Centre de l'Université de Toronto et intitulée *Better off in a Shelter? - A Year of Homelessness & Housing among Status Immigrant, Non-Status Migrant, & Canadian-Born Families* présente des conclusions troublantes : Les femmes torontoises sans statut de résidente permanente (qu'elles soient travailleuses temporaires en attente de l'obtention du statut de réfugiée ou qu'elles vivent clandestinement) sont extrêmement vulnérables et vivent souvent dans des conditions de pauvreté extrême, d'instabilité sur le plan du logement, de danger et d'exploitation. Elles ont un accès limité à l'aide sociale, aux soins de santé et à d'autres avantages sociaux et comptent souvent sur de l'emploi au noir ou des réseaux non officiels pour obtenir un logement. Pour ces femmes, la grossesse et la naissance d'un enfant représentent une situation de crise car elles sont incapables de travailler et de payer les frais nécessaires. De plus, cette situation perturbe leurs modalités de logement précaires. Lisez l'étude au complet (en anglais seulement). www.wellesleyinstitute.com/

Dates importantes

17 octobre – La Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté est célébrée chaque année depuis 1993 (A/RES/47/196), date à laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné la journée pour manifester la nécessité d'éliminer la pauvreté dans tous les pays, notamment dans les pays en développement - un besoin qui est maintenant devenu une priorité. Détails www.un.org/depts/dhl/dhlf/poverty/index.html

Du 17 au 18 octobre 2008. 2^e sommet sur la pauvreté : La justice avant la charité. Central United Church, 150 Queen Street, Moncton. Organisé par le Front Commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick, Inc. Pour plus de renseignements composez le 506-851-7084.

Nous recevons des courriels!

Aujourd'hui, avec mes enfants, je suis allée au restaurant « fast-food » et j'ai aperçu cet itinérant qui cherchait de la nourriture dans la poubelle. Un très gentil monsieur qui était là avec sa famille l'invita à rentrer et il lui acheta un repas et un café. L'itinérant attendit patiemment sa nourriture sous le regard dégoûté des adolescents travaillant au comptoir de commande. Visiblement gêné par son apparence et ses mains sales, l'itinérant prit son cabaret et alla s'asseoir dans la section des enfants dans le fond du restaurant pour manger son repas. Au bout de quelques minutes, la gérante alla le voir pour lui demander de quitter la section des enfants et de s'asseoir ailleurs. À son retour au comptoir, je lui ai demandé pourquoi elle lui avait demandé de changer de place, et elle me répondit qu'il fallait être accompagné d'un enfant pour s'asseoir dans cette section. Eh bien, je me suis levée pour jeter un coup d'œil sur la section des enfants et j'y ai aperçu un homme solitaire et bien habillé. Elle ne lui a jamais demandé de changer de section. J'ai trouvé que cette histoire était bien triste. Karen Pearce, SIDA Moncton

VOS COMMENTAIRES, VOS IDÉES ET VOTRE RÉTROACTION SONT GRANDEMENT APPRÉCIÉS. PRIÈRE DE LES TRANSMETTRE À SUE CALHOUN, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE, À

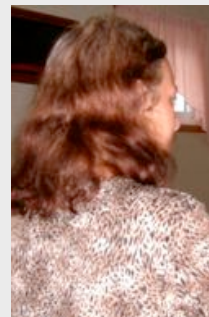
info@monctonhomelessness.org

Si vous avez des questions concernant la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance 2007-2009, vous pouvez rejoindre Mireille Roy à Service Canada au 506-851-3554 ou

mireille.roy@servicecanada.gc.ca

Personnes touchées par l'itinérance

Difficile de trouver un logement abordable et acceptable avec une pension d'invalidité du RPC



Louise (nom fictif) était en deuxième année à l'Université de Moncton quand on a diagnostiqué sa schizophrénie. Maintenant âgée de 49 ans, elle vit avec une pension d'invalidité du Régime de pensions du Canada de 500 \$ par mois. Jusqu'à

récemment, elle habitait une petite ville de la Nouvelle-Écosse où elle partageait un appartement avec une amie. Elle revint à Moncton parce que son fils adulte lui manquait et qu'elle voulait s'en rapprocher.

Les deux premiers mois, elle demeura dans une maison de chambres qui lui coûtait 350 \$ par mois, ce qui était trop cher pour son revenu. Dans une autre maison située sur la rue Princess, elle trouva une chambre coûtant un peu moins cher (325 \$), versa un dépôt et paya le loyer mensuel au complet lorsqu'elle y déménagea le 31 août. Trois jours plus tard, la propriétaire de la maison de chambres la jeta dehors sans aucune raison, et elle aboutit donc à la Maison Nazareth. Le personnel lui dit qu'elle n'était pas la première à se retrouver sur les marches de la Maison Nazareth après une expulsion sans aucune raison de cette maison de chambres. Elle retourna le lendemain pour prendre ses vêtements et on l'empêcha d'entrer. Comme elle avait payé son loyer du mois, il ne lui restait que peu d'argent pour septembre – certainement pas assez pour un loyer – et elle espérait pouvoir rester à la Maison Nazareth jusqu'à l'arrivée de son chèque du 1^{er} octobre. Elle espérait pouvoir alors trouver une autre maison de chambres dont le prix conviendrait à son budget.

La Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance définit la personne à risque de devenir sans abri comme étant une personne qui court le risque imminent d'être expulsée de son logement actuel, qui paie une proportion trop élevée (plus de 30 %) de son revenu pour le logement ou dont les conditions d'habitation sont inacceptables. Selon ces trois critères, Louise fait certainement partie de cette catégorie.